



MAIRIE DE VERFEIL

31590

LE MAIRE

Séance du 25/03/2009

A Verfeil, le 1er avril 2009

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil neuf le vingt cinq mars à dix huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de VERFEIL, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé DUTKO, Maire.

Etaient présents : Messieurs DUTKO Hervé, CIERCOLES André, Madame MARTINEZ-FUENTE Rose-Marie, Monsieur DESURMONT Christian, Mademoiselle PEYRAUD Marie, Messieurs PASQUIER Gilbert, VILESPY Michel, PRADELLES Rémy, HERISSON Pierre, ZAMMIT Jean-Luc, VILESPY Claude, PLICQUE Patrick, Mesdames, WOMMELSDORF Corinne, CACHET Anne-Sophie, Messieurs GARRIGUES Francis et CULOS Jean-Pierre.

Absents excusés : Mesdames SCHIFANO Marie-José, CLAVERIE Nathalie, DEBONS Catherine, Messieurs DAL MASO Pascal et PLANÀ Robert. Mademoiselle Marie PEYRAUD est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du communiqué produit par le collectif RN 126 qui suit :

« La Commission Nationale du Débat Public (CNDP) vient de délibérer sur la saisine de l'Etat concernant le projet de « mise à 2x2 voies de la liaison Castres-Toulouse par mise en concession ». Elle a décidé qu'un débat public organisé sous son autorité, et portant sur l'opportunité de ce projet, était nécessaire.

Cette décision satisfait le collectif RN 126, et confirme que l'aménagement du territoire ne se fait pas par simple lobbying politico-industriel, mais se réfléchit, s'argumente et se débat avec chaque citoyen.

Nous dénonçons ce lobbying depuis près de 2 ans maintenant, ainsi que les insuffisances, les incohérences, et les irrégularités de ce dossier, et surtout l'absence totale d'étude sérieuse sur l'opportunité d'un tel projet. La CNDP ne s'y est pas trompée !

Il n'y a que les promoteurs ou convaincus de l'autoroute qui seront surpris d'une telle décision, parce qu'ils ont, depuis le début, tenté de faire croire qu'elle était décidée, qu'il n'y avait pas lieu d'en débattre.

Ce débat sera une chance pour notre région, car il nous permettra d'obtenir de véritables expertises indépendantes sur les éléments contestés du dossier. Il permettra enfin de traiter les vraies questions que nous soulevons sur le devenir du sud Tarn et les territoires traversés.

Désormais, les Services de l'Etat devront faire la preuve que l'on ne peut pas faire autre chose qu'une autoroute pour répondre aux besoins de mobilité et de désenclavement.

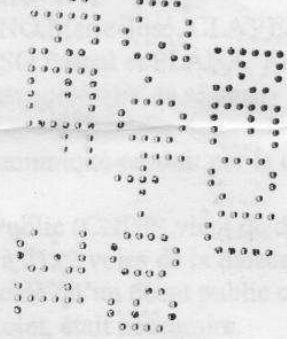
Pour tous ceux soucieux de l'intérêt général, seules les solutions alternatives à l'autoroute, ou à une 2x2 voies, permettront d'engager tout le sud Tarn dans une véritable démarche de développement durable, à la confluence du social, de l'environnement, et de l'économie. »

Le Conseil, à l'unanimité approuve la démarche du collectif RN 126 ainsi rédigé.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie Conforme,

Le Maire,
H. DUTKO



Monsieur le Maire donne lecture du contenu
RN 126 qui suit :

« La Commission Nationale du Débat Public
sur la validité de l'Etat concernant le projet de « mise
Castres-Toulouse par mise en concession ». Elle a été
avec son autorité, et portant sur l'opportunité de ce projet.

Cette décision satisfait le collectif RN 126, et confirme que
l'aménagement du territoire ne se fait pas par simple lobbying politique-industriel, mais
se réfléchit, s'argumente et se débat avec chaque citoyen.

Nous dénonçons ce lobbying depuis près de 2 ans maintenant, ainsi que les
insuffisances, les incohérences, et les irrégularités de ce dossier, et surtout l'absence
totale d'étude sérieuse sur l'opportunité d'un tel projet. Le CNDP ne s'y est pas
trompée !

Il s'y a que les promoteurs ou convaincus de l'autoroute qui seront
surpris d'une telle décision, parce qu'ils ont, depuis le début, tenté de faire croire
qu'elle était évidente, qu'il n'y avait pas lieu d'en débattre.

Ce débat sera une chance pour notre région, car il nous permettra
d'obtenir de véritables expertises indépendantes sur les éléments contestés du dossier.
Il permettra enfin de traiter les vraies questions que nous soulevons sur le devenir du
sud Tarn et les territoires traversés.

Désormais, les Services de l'Etat devront faire la preuve que l'on ne peut
pas faire autre chose qu'une autoroute pour répondre aux besoins de mobilité et de
développement.